

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 34 (2004)
Heft: 10

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Genève

L'art d'offrir son temps

Depuis plus de trente ans, le Centre genevois du volontariat encourage les activités bénévoles dans tous les domaines. Une belle façon de transformer son temps libre en bonheur pour les autres... et pour soi-même.

Fondé en 1973, le Centre genevois du volontariat réunit dans son comité des organismes fonctionnant en partie sur le mode du bénévolat. On peut citer le Centre social protestant, Caritas, la Croix-Rouge ge-

nevoise, Pro Juventute, l'Association genevoise des ludothèques mais aussi les Musées d'art et d'histoire. Ce travail en commun permet de développer une politique cohérente du bénévolat, dans un souci de complémentarité et d'efficacité.

Ce Centre, subventionné par l'Etat et la Ville de Genève est reconnu d'utilité publique et constitue un lieu d'accueil et de conseil pour toute personne souhaitant offrir gracieusement un peu – ou même beaucoup – de son temps et de ses qualités dans l'un ou l'autre des domaines d'activité concernés par le bénévolat. « Nous nous étions rendu compte que souvent les gens ne savaient pas vraiment où s'adresser, ni ce qu'il était possible de faire en tant que vo-



Lola Sasson est la présidente du Centre genevois du volontariat.

lontaire, relève la présidente Lola Sasson. Ici, nous respectons les souhaits de chaque bénévole, tout en tenant compte de ses compétences. Si une personne

désire travailler dans une boutique de Caritas ou du CSP par exemple, nous ne l'orienterons pas vers des visites à des personnes âgées, malades ou handicapées, sous prétexte que c'est dans ce secteur que les besoins sont les plus importants.»

Aujourd'hui, un bon tiers des bénévoles sont des retraités, désireux de bien utiliser leur temps en s'engageant dans une activité sociale. « Il y a une vingtaine d'années, nous avions plutôt, parmi nos bénévoles des mères de famille retrouvant quelque disponibilité lorsque leurs enfants atteignaient l'âge scolaire, se souvient Lola Sasson. A l'heure actuelle, la plupart de ces mères travaillent.»

Se rendre utile

En vous adressant au Centre genevois du volontariat, vous pourrez être invité à collaborer avec l'un ou l'autre des organismes qui en sont membres, mais aussi avec une multitude d'autres associations, voire des personnes privées, qui représentent 45% des demandeurs. Les domaines d'activité sont variés: soutien scolaire, enseignement,

OCPA-Genève

Allocation « régime »

Une allocation spéciale peut être demandée à l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) par les personnes soumises à un régime alimentaire. Cette prestation est octroyée sous conditions.

En complément à la prestation, un montant de Fr. 175.– par mois peut être accordé aux personnes, vivant à domicile, qui sont astreintes à suivre un régime alimentaire particulier.

Deux conditions doivent être obligatoirement remplies:

- Le régime doit être indispensable au maintien de la vie;
- Le régime doit entraîner des dépenses supplémentaires par rapport à une alimentation normale.

Un certificat médical de votre médecin traitant doit être présenté à l'Office cantonal des personnes âgées. Toutes les demandes sans exception sont soumises à notre expert qui déterminera si les deux critères précités sont remplis; sur la base du rapport de ce dernier, notre Office décidera d'entrer en matière ou non.

Dans la plupart des cas, l'allocation « régime » n'est pas allouée aux personnes souffrant du diabète; en effet, les méthodes de traitement de cette maladie ont évolué et les aliments né-

cessaires peuvent être achetés sans surcoût. Bien entendu, toute situation particulière sera prise en compte.

OCPA

Office cantonal des personnes âgées
Route de Chêne 54
1211 Genève 6 – CP 6375
Tél. 022 849 77 41
Fax 022 849 76 76
www.geneve.ch/social/ocpa

Accueil du public (rez-de-chaussée)
de 8 h 30 à 12 h
et de 13 h à 16 h

Vaud

transports, animation, visites aux personnes âgées ou handicapées, travail auprès des réfugiés, accompagnement en fin de vie, travaux de secrétariat, de comptabilité ou de traduction, accueil et renseignement au public dans les musées, sans oublier une participation à des manifestations ponctuelles, humanitaires ou sportives, par exemple.

Certaines activités ne nécessitent aucune formation particulière, simplement la volonté de s'engager avec sérieux et constance. Dans d'autres cas – tels que l'accompagnement en fin de vie ou l'accueil du public dans les musées – des formations sont offertes aux volontaires, auxquels il est alors demandé un engagement minimum d'une année à deux ans.

En fonction de ses disponibilités, il est possible de s'engager pour de plus courtes durées, cependant beaucoup de bénévoles le seront à vie, cet engagement correspondant à des valeurs de solidarité importantes pour eux. «Parmi les 300 volontaires que nous avons dans nos fichiers – dont une cinquantaine arrivent ou nous quittent chaque année – certains sont là depuis la création du Centre. A titre d'exemple, une bénévole qui a fêté ses 80 ans poursuit son activité d'accueil dans les musées avec beaucoup de bonheur.»

Hormis quelques annonces dans la presse pour trouver des volontaires destinés à des postes précis, le centre genevois ne fait pas de publicité particulière. «Se porter bénévole doit demeurer un acte spontané, remarque Lola Sasson. Si un volontaire peut offrir du bonheur dans le domaine qu'on lui propose et s'il en retire également du plaisir, il y a de fortes chances qu'il reste pour longtemps un fidèle de ce type d'entraide.»

C. Pz

»» Centre genevois du volontariat (CGV), av. Pictet-de-Rochemont 7, 1207 Genève, tél. 022 736 82 42 (14 h à 18 h); fax: 022 786 11 18; www.volontariat-ge.org

■ **Vaud a la particularité de nommer des curateurs ou des tuteurs bénévoles alors que, partout en Suisse, des offices sociaux gèrent ces problèmes. Conséquence: les volontaires manquent cruellement.**

On cherche des tuteurs!

On appelle cela pudiquement: «tutelle de milice». En fait, n'importe qui ou presque peut, dans le canton de Vaud, être nommé tuteur ou curateur. Que cela lui plaise ou non. Cette sorte de nomination forcée n'est évidemment pas très motivante pour les gens désignés d'office. Certains refusent catégoriquement, avec toutes les chicaneries administratives que cela suppose, alors que d'autres, complètement démotivés, s'acquittent de leur tâche sans grand enthousiasme.

Il fallait trouver une solution satisfaisante, notamment pour les personnes âgées mises sous tutelle. Voilà pourquoi Pro Senectute Vaud et l'Association vaudoise des EMS (AVDEMS) ont mis sur pied un projet intelligent, dont le financement est assuré par la Fondation Leenaards et la Loterie Romande.

«Notre idée est de recruter une soixantaine de curateurs et de tuteurs parmi la population des jeunes retraités et de leur dispenser une formation de base», révèle René Goy, coordinateur du projet.

Une formation offerte et attestée

Dès le 2 novembre prochain, une quinzaine de «candidats» devraient recevoir les premiers cours de formation, afin d'acquérir les connaissances indispensables à l'accomplissement de leur mission.

Au menu figurent quatre thèmes généraux: «La représentation légale de la personne âgée vivant à domicile ou en institution sous l'angle du droit de la tutelle.» «La gestion des affaires administratives et financières de la personne âgée.» «Le soutien humain de la personne âgée.» «Une approche de la personne âgée en situation de fragilité et connaissance des instances d'aide et de recours.» En plus de cette formation initiale de trois jours et demi, les tuteurs et curateurs bénéficieront d'un encadrement et d'un suivi très utiles.

Cinq cents mesures par an

Les candidats bénévoles, une fois leur formation agréée, seront mis en contact avec les directeurs d'EMS ou les juges de

paix, qui leur présenteront les personnes sous tutelle. «Attention, précise Laurence Lambert, juriste et coresponsable du projet, les personnes formées dans le cadre de ce projet ne s'occuperont que de personnes âgées...»

D'autres cours, organisés l'an prochain, devraient permettre de former une soixantaine de nouveaux tuteurs ou curateurs. «C'est encore peu, face aux 500 mesures traitées annuellement, mais nous avons bon espoir que notre démarche attire à l'avenir de nouveaux candidats», conclut René Goy.

J.-R. P.

»» Renseignements et inscriptions: AVDEMS, Centre de formation, Pré-de-la-Tour 7, 1009 Pully, tél. 021 721 01 70. Première session, les 2, 9, 15 et 25 novembre 2004.

Tutelle, mode d'emploi

Selon le droit des citoyens, tout le monde peut demander une mise au bénéfice d'une mesure de protection légale pour une personne de son entourage (famille, ami, etc.). Le juge de paix décide ensuite si une telle mesure de mise sous tutelle doit intervenir ou non.

Une curatelle concerne un mandat précis et temporaire (par exemple la vente d'un immeuble d'une personne

n'ayant pas tout son discernement). En revanche, une tutelle englobe un domaine beaucoup plus complet et peut se prolonger.

Les mandats confiés aux bénévoles ou aux «volontaires désignés» représentent un certain volume de travail. Il faut compter une quinzaine de jours lors de la prise en charge d'une personne sous tutelle, puis un à deux jours par mois.



Quand les souvenirs s'effacent.

L'âge nous confronte parfois à des événements frappants en face desquels nous nous trouvons sans défense: Alzheimer, démence, isolement. Vous exigez une qualité et une sécurité optimales pour un membre de votre famille? Notre unité-soins vous ouvre ses portes. N'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous proposer un entretien personnel dans notre résidence bilingue français-allemand.


NOVA VITA

Nova Vita Residenz Montreux

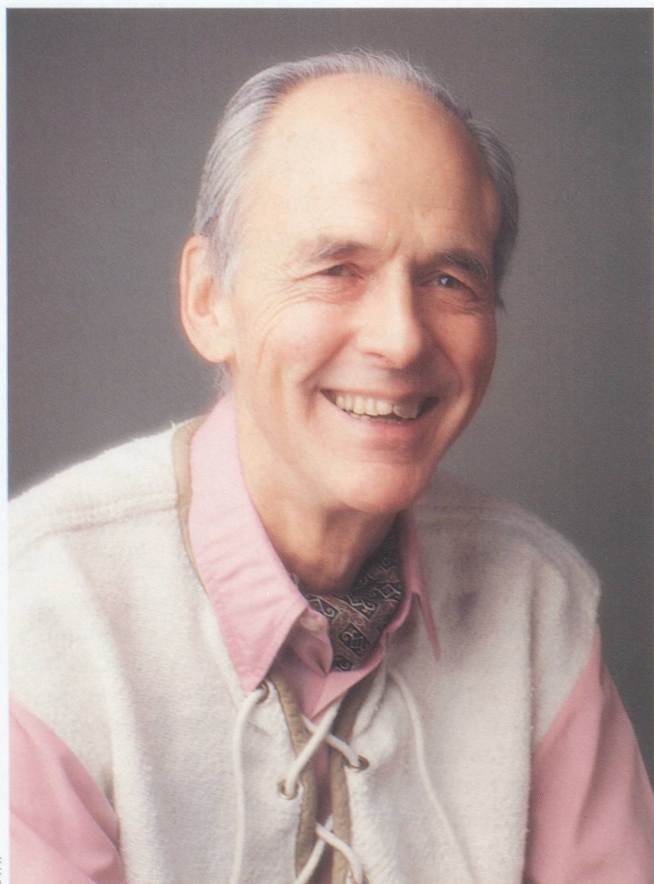
Place de la Paix · CP 256

CH-1820 Montreux

Téléphone 0 21/965 90 90


www.novavita.com

PUBLICITÉ



Pierre Pradervand, auteur et thérapeute

« Une fois à la retraite, utilisons notre capital d'expérience, de sagesse et de temps pour aider à créer un monde qui marche pour tous. »


**PRO
SENECTUTE**

Vieillir, un art de vivre

Pro Senectute, secrétariat romand, Simplon 23, 1800 Vevey 1,
tél. 021 925 70 10, fax 021 923 50 30, internet: www.pro-senectute.ch

Valais

La forme par le mouvement

■ **Pro Senectute Valais organise cet automne ses traditionnelles journées de prévention-santé autour des bienfaits d'une activité physique. «Un mode de vie basé sur la culture du mouvement» en sera le thème central.**

«**T**oute activité physique, pratiquée de façon régulière et modérée est bénéfique pour la santé, qu'elle soit déployée dans un contexte sportif ou dans la vie quotidienne», expliquent Marie-Jo Nanchen et Emmanuelle Dorsaz, les deux organisatrices des traditionnelles journées de prévention. «Le but d'une telle journée est de mon-

trer que la prévention est possible à tout âge et qu'une activité physique améliore la santé non seulement physique, mais aussi mentale et sociale.» En effet, garder la forme et se maintenir en activité contribue au bien-être personnel et à l'intégration sociale, alors que l'inactivité induit une baisse de la capacité de performance, une restriction de la mobi-

lité et une diminution des contacts extérieurs. Il s'agit donc de maintenir sa capacité d'action.

Les animatrices de Pro Senectute ont invité deux conférenciers pour mettre en évidence ces enjeux. A Sierre, mardi 16 novembre, un médecin du sport proposera «Un mode de vie basé sur le mouvement» et jeudi 18 à Monthey, M^{me} Marie-José Manidi trai-

te du thème «Sport et gestes quotidiens: l'utilité d'une activité physique pour une personne vieillissante». Divers ateliers à choix inviteront à la pratique, sous la conduite de physiothérapeutes à Sierre ou, à Monthey, à la découverte d'activités physiques offertes par Pro Senectute: walking, wellness, gym du dos.

Françoise de Preux

»» **Inscriptions:** Pro Senectute Valais, rue des Tonneliers 7, 1950 Sion, jusqu'au 30 octobre 2004, tél. 027 322 07 41; e-mail info@vs.pro-senectute.ch

Neuchâtel

Se décharger des corvées ménagères

■ **Diverses associations se chargent de tâches ménagères: courses, lessive, ramassage de vieux journaux, etc. Des coups de main bien utiles.**

De nombreuses personnes âgées vivent autonomes mais apprécient des aides ponctuelles. Dans la région de Neuchâtel, des associations se chargent des corvées ménagères.

Les Ateliers Phénix (le nouveau nom de l'Atelier-Buanderie) offrent de nombreuses aides: lavage et repassage du linge, couture, ramassage des verres et du papier, petits déménagements et débarras, travaux de menuiserie

et réparations. Cette entreprise, qui fête ses 15 ans d'existence, fonctionne avec des personnes en réinsertion professionnelle, ce qui permet d'offrir des prestations à prix modiques. Un abonnement annuel pour un ramassage mensuel du vieux papier et des verres coûte par exemple 25 francs pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Actuellement, 75 personnes travaillent aux Ateliers.

Faire les courses

L'association Volontariat en ville de Neuchâtel recourt, elle, à un réseau de bénévoles pour offrir diverses prestations. L'une des plus appréciées consiste à accompagner des personnes dans leurs courses. Parmi ses multiples services, l'association propose aussi de transporter des person-

nes qui ne peuvent plus utiliser les transports publics.

A Pesieux, une motion visant à instaurer des «patrouilleurs ménagers» est à l'étude. Le patrouilleur ferait les courses deux fois par semaine pour les ménages sollicitant ce service. Une aide qui pourrait faire école.

Ariane Geiser

»» **Adresses:** Ateliers Phénix, rue de Monruz 36, 2000 Neuchâtel, tél 032 724 25 54; www.ateliersphenix.ch
Volontariat en ville de Neuchâtel, Entraide bénévole, ruelle Fleury 22, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 68 00 (lu-ve de 9 h – 10 h 30).
Association neuchâteloise de services bénévoles, rue des Brévards 1a, 2000 Neuchâtel, tél. 032 724 06 00 (lu-ve de 8 h 30 – 11 h 30).

Jura

Bouger et partager

Pro Senectute Jura propose sous le titre «Le mouvement, c'est la vie» une série de nouveaux cours, dont deux hebdomadaires, organisés en collaboration avec l'Ecole jurassienne et Conservatoire de musique, animés par Christelle Allimann. Le premier convie à (re)découvrir le plaisir de bouger en musique, grâce à des chants, des petites percussions, des improvisations, des jeux musicaux et corporels et l'élaboration de danses courtes en groupe. Le second, intitulé «Rythmique avec vos petits-enfants», invite à passer un moment agréable avec sa petite-fille ou son petit-fils pour ainsi l'encourager à s'éveiller au monde de la musique et du mouvement. Les deux cours ont lieu à Delémont, en matinée. Inscriptions au 032 421 96 10.

N. R.